

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

de promotion interne

Ingénieur

Article 10 – 1° du décret 2016-201

Session 2020

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES .....	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS .....	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. LIBELLE DES EPREUVES .....	5
2. EPREUVE ECRITE DE NOTE .....	5
3. EPREUVE ECRITE DE PROJET OU ETUDE .....	6
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	6
IV. PHASE D'ADMISSION.....	6
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN .....	6
2. RESULTATS D'ADMISSION .....	7
V. BILAN .....	7

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2020, l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au grade d'ingénieur, au titre de l'article 10 - 1° du décret 2016-201 du 26 février 2016.

### ✓ Conditions d'accès

Cet examen professionnel par voie de promotion interne est ouvert aux candidats titulaires aux membres du cadre d'emplois des techniciens territoriaux justifiant de 8 ans au moins de services effectifs dans un cadre d'emplois technique de catégorie B.

### ✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par au moins un CDG d'Occitanie. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription.

### ✓ Zone de conventionnement

L'examen a été organisé dans le cadre de la programmation de la coordination régionale des centres de gestion d'Occitanie.

### ✓ Jury

Le Jury se compose de 15 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont la Présidente et son suppléant), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 1 Adjointe au Maire, Présidente du Jury,
- 3 Maires,
- 1 Ajointe au Maire,

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP A,
- 1 Directrice Général Adjointe en charge des services techniques d'une communauté d'agglomération,
- 1 Chef de service de la direction logistique d'un département,
- 1 Directeur de l'environnement et du patrimoine d'une commune,
- 1 Directrice du service informatique d'une d'agglomération,

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Chef de service routier d'un département,
- 1 Chef de projet en eau et assainissement d'un syndicat mixte départemental d'études et d'aménagement,
- 1 Directrice des ressources humaines d'une commune,
- 1 Directeur du Service Informatique d'un département,
- 1 Représentante du CNFPT.

### ✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrages de l'ensemble des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

### ✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 7 janvier au 12 février 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 20 février 2020
Epreuves d'admissibilité	13 octobre 2020
Jury d'admissibilité	6 janvier 2021
Epreuves d'admission	31 mai, 1 <sup>er</sup> , 3, 7 et 14 juin 2021 à Labège
Jury d'admission	21 juin 2021

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

Nombre de dossiers reçus		552
Nombre de candidats admis à concourir		526
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	348
	Pourcentage	66 %
Seuil d'admissibilité sur 20		10
Nombre de candidats admissibles		124
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	122
	Pourcentage	98 %
Seuil d'admission sur 20		10,04
Nombre de candidats admis		94
Taux de réussite (admis/présent oral)		17,87 %

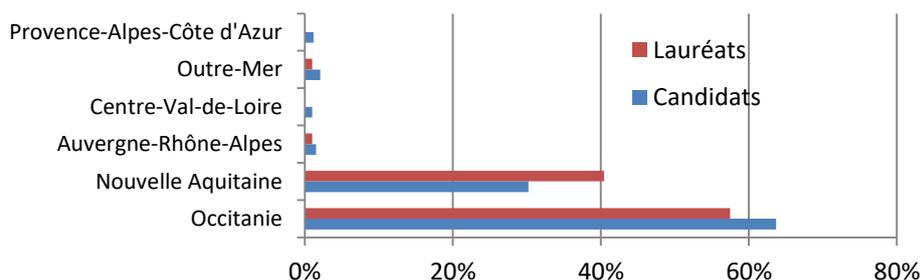
99,6 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec les candidats concernés ont été dématérialisés.

### 2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

#### ✓ Age et sexe

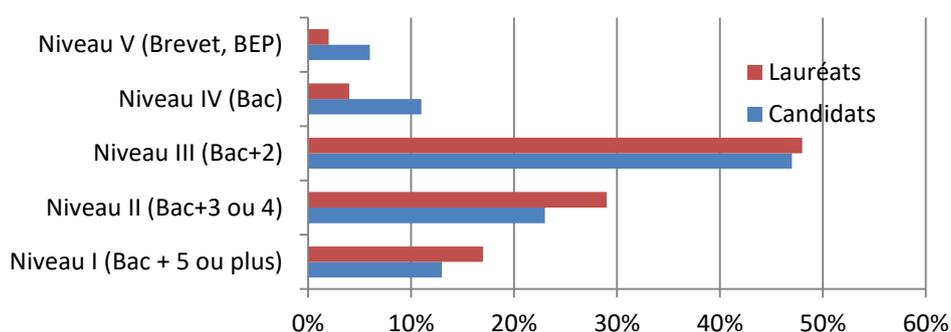
Les femmes ne représentent que le quart des candidats (26%) mais près du tiers des lauréats (28%). La moyenne d'âge est de 44 ans pour les candidats et de 42 ans pour les lauréats.

#### ✓ Origine géographique



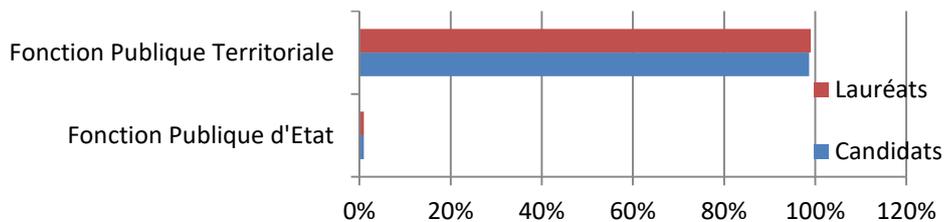
Les lauréats proviennent essentiellement de deux régions (Occitanie et Nouvelle Aquitaine).

#### ✓ Diplômes



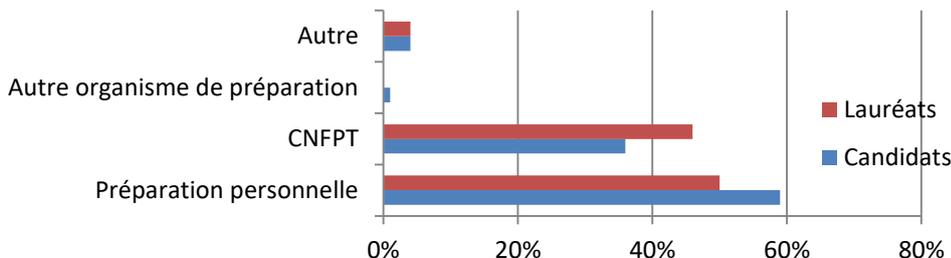
Plus des ¾ des candidats détiennent des diplômes de niveau III et supérieur, la réussite attachée au niveau de diplôme augmentant proportionnellement.

✓ **Situation professionnelle**



La quasi-totalité des candidats et des lauréats travaille dans la Fonction Publique Territoriale.

✓ **Préparation**



Les candidats ayant suivi une préparation auprès du CNFPT réussissent mieux que les candidats se présentant aux épreuves à la suite d'une préparation personnelle.

### III. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. LIBELLE DES EPREUVES

L'examen comporte deux épreuves d'admissibilité :

Rédaction, à partir des éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé (durée : 4 heures ; coefficient 3).
Etablissement d'un projet ou étude portant sur l'une des options choisie par le candidat, au moment de son inscription (durée : 4 heures ; coefficient 5).

#### 2. EPREUVE ECRITE DE NOTE

✓ **Thématique du sujet**

La ville intelligente

✓ **Résultats**

Examens	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes ≥ 10/20	Nombre de notes <5/20	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Rédaction de note	348	8,82	125	27	16,25	1,75

✓ **Constat des correcteurs**

L'ensemble des résultats est très moyen.

Si le sujet est majoritairement compris, les synthèses sont généralement mal ordonnées. Les enjeux relatifs à la participation citoyenne et à la transparence de la vie publique tout comme les enjeux budgétaires et financiers sont relativement bien identifiés mais moins souvent les moyens (fort investissement de départ, réorganisation des services, développement de partenariats, mode de gouvernance, gestion des données, etc.).

La partie « propositions » est plus faible, moins détaillée et moins bien structurée. Les propositions restent trop peu réalistes, concrètes et innovantes.

### 3. EPREUVE ECRITE DE PROJET OU ETUDE

#### ✓ **Thématique du sujet**

Cette épreuve comporte 14 sujets différents correspondant chacune à l'une des options pouvant être choisie par le candidat au moment de son inscription.

#### ✓ **Résultats**

Examens	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Etablissement d'un projet ou étude	347	9,05	159	32	17	0,25

#### ✓ **Constat des correcteurs**

Sur la forme, le niveau rédactionnel est très variable, de moyen à très moyen.

Sur le fond, le niveau est relativement faible. Seuls quelques candidats répondent aux attentes du sujet.

Les réponses sont souvent peu adaptées au cas proposé. La viabilité économique du projet est très peu traitée. Les propositions sont trop souvent peu opérationnelles.

La méthode projet n'est pas assez maîtrisée.

### 4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

#### ✓ **Délibération**

179 candidats absents aux épreuves d'admissibilité sont éliminés.

50 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer les seuils d'admissibilité comme suit :

Seuil d'admissibilité en points	Nombre de candidats admissibles
80 / 160	124

## **IV. PHASE D'ADMISSION**

### 1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

#### ✓ **Libellé de l'épreuve**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien portant sur l'expérience professionnelle, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste, en un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur (durée totale de l'entretien : 40 minutes, dont 10 minutes au plus d'exposé -coefficient 5).

#### ✓ **Organisation**

Le jury a été scindé en 4 groupes d'examineurs de 4 personnes.

#### ✓ **Résultats**

Examen	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Entretien	122	11,25	76	1	18	4,5

### ✓ Constat du jury

Le jury observe un niveau relativement moyen des candidats avec une moyenne de 11,25 / 20.

40 % des candidats ont une note supérieure ou égale à 12 / 20.

Un nombre conséquent de candidats présente leur expérience professionnelle chronologiquement sans chercher à mettre en lumière les points forts qui leur permettraient de se positionner en tant que cadre potentiel de catégorie A.

Bien que les connaissances techniques soient majoritairement bonnes dans le domaine d'intervention, un certain nombre de candidats sont restés cantonnés à leur domaine technique sans démontrer de capacité à intégrer le grade supérieur. C'est notamment le cas des candidats qui ne sont pas déjà positionnés sur un poste de catégorie A ou d'encadrement.

En outre, un grand nombre de candidats ne semblait pas avoir préparé les questions relatives à la connaissance de l'environnement territorial, notamment en matière de compétences des différentes collectivités, de budget et de marchés publics. Les candidats les plus motivés ont mieux réussi et ont su démontrer des connaissances avérées dans ces domaines.

## 2. RESULTATS D'ADMISSION

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des notes attribuées aux candidats pour chacune des épreuves et compte tenu de leur homogénéité, le jury a décidé de ne pas opérer de péréquation.

### ✓ Délibération

2 candidats, absents à l'épreuve d'admission, sont éliminés.

1 candidat ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission est éliminé.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Seuil d'admission en points	Nombre de candidats admis
130,50 / 260	94

## V. BILAN

### ✓ Report des épreuves

En raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de la Covid 19 et en application des articles 24 et 25 du 2020-437, les épreuves écrites initialement prévues le 18 juin 2020 ont été reportées au 13 octobre 2020.

Les épreuves orales initialement prévues en mars 2021 ont été reportées de fin mai à mi-juin 2021.

### ✓ Niveau des candidats

Malgré un niveau technique correct dans le domaine d'intervention, le jury pose le constat d'un niveau insuffisant de savoir-faire professionnels en encadrement, de connaissances de la Fonction Publique Territoriale et de l'environnement territorial avec un manque de curiosité sur l'actualité professionnelle et institutionnelle.

Certains candidats semblent avoir du mal à comprendre qu'ils doivent, au-delà de leurs connaissances techniques, montrer leur capacité à assurer les responsabilités d'un ingénieur : manager, chef de projet, chargé de mission, etc.

Une note de cadrage exposant les attendus de l'épreuve orale est accessible à tous les candidats sur le site Internet du CDG31.

La Présidente du jury,



Muriel SAGET